



Infos Réglementaires n° 140

Pont Du Casse, le 16/09/2024



ECHIQUIER®

La société De Sangosse tient à vous informer du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit Echiquier ainsi que ses extensions d'usages sur :

Blé*rouilles et septorioses
+
Crucifères oléagineuses*sclérotinose

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de la décision de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché.

Autorisation de mise sur le marché n° 2190265

Fongicide Granulé soluble dans l'eau (SG)

Composition : 850g/kg Hydrogénocarbonate de potassium

Les délais de mise en conformité des étiquettes sont les suivants :

Date limite d'écoulement des stocks du produit avec l'ancienne étiquette par le distributeur	29/08/2025
Date limite de fin d'utilisation du produit avec l'ancienne étiquette par l'utilisateur	29/08/2026

Afin de gérer au mieux les demandes d'étiquettes, nous vous remercions de remonter vos besoins entre **le 16 et le 29 juin 2025** à l'adresse : etiquetteclp@DESANGOSSE.com

En précisant :

- le nom du produit
- son conditionnement
- le n° de lot et la date de fabrication
- l'adresse de livraison et numéro de téléphone

i Usages Autorisés et Conditions d'Emploi

Cultures	Cibles	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application / conditions d'emploi	Délais avant récolte (DAR)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Intervalle minimum entre les applications	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Blés, Triticale, Epeautre	Fusarioses	5 kg/ha	2 / an	Entre les stades BBCH 61 et BBCH 77	F (BBCH 77)	5	7 jours	Non concerné
		4 applications maximum par an et par culture						
Blés, Triticale, Epeautre	Rouilles	5 kg/ha	2 / an	Entre les stades BBCH 29 et BBCH 69	F (BBCH 69)	5	7 jours	Non concerné
		4 applications maximum par an et par culture						
Blés, Triticale, Epeautre	Septorioses	5 kg/ha	2 / an	Entre les stades BBCH 29 et BBCH 69	F (BBCH 69)	5	7 jours	Non concerné
		4 applications maximum par an et par culture						
Crucifères oléagineuses, colza, cameline, moutarde, navette, chanvre, bourrache, sésame, lin	Sclérotinioses	5 kg/ha	2 / an	Entre les stades BBCH 55 et BBCH 69	F (BBCH 69)	5	7 jours	Emploi possible

Emploi possible ou interdit = usage autorisé ou interdit durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives en plein champ ou sous abri ouvert dans les conditions fixées par l'arrêté du 20/11/2021

Classement selon le Règlement 1272/2008/CE (CLP) :

P262 – Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 – Porter des gants et des vêtements de protection.

P501 – Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/nationales.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination *via* les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 par rapport aux points d'eau.

- Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives, selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par « emploi possible ».

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013)

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement.
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

i Protection de l'Opérateur et du Travailleur :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE FERMÉE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF (EN 16523-1-A1 (type A) usage unique NF (EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	A usage unique*	A usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire	✓	✓	EPI vestimentaire	✓
EPI PARTIEL Mousse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	EPI partiel			EPI partiel	

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transparent, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Informations relatives au Transport :

N° ONU	Nom d'expédition des Nations Unies	Classe de danger	Groupe d'emballage
Non Concerné	Non Concerné	Non Concerné	Non Concerné

Stockage - Nomenclature I.C.P.E. / Seveso III :

- Installations classées pour la protection de l'environnement : Non Concerné

Mentions Légales

ECHQUIER® - AMM N°2190265 – Hydrogénocarbonate de potassium 850 g/kg - ® Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE

P262: Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280: Porter des gants et des vêtements de protection. P501: Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/nationales. SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8.347.208 Euros – 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896

Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) – Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 -

Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel

Nous vous informons qu'en application de la réglementation en vigueur, tout distributeur de produits phytopharmaceutiques est tenu d'informer ses clients en lui communiquant les informations appropriées sur l'utilisation des produits, les risques pour la santé et l'environnement, les consignes de sécurité permettant de gérer les risques en question ainsi que les changements intervenus et les précautions à prendre qui s'imposent.

Pour toutes informations complémentaires :

www.desangosse.fr pour accéder aux fiches produit

www.quickfds.fr pour accéder à nos fiches de données de sécurité

www.phytodata.com pour accéder à la base de données des Produits Phytopharmaceutiques des Professionnels

Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou www.desangosse.fr et/ou www.phytodata.com

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**